

**CCAS**



Centre  
Communal  
Action  
Sociale

**CRUSEILLES**

DEL n° 2026/06 CCAS

## DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE CRUSEILLES

**OBJET :**  
**APPROBATION  
DU RÈGLEMENT  
BUDGÉTAIRE  
ET FINANCIER**

L'an deux mille vingt-six, le quinze avril, à dix-neuf heures, le Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale de CRUSEILLES, dûment convoqué le huit avril deux mille vingt-six, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Madame Sylvie MERMILLOD, Présidente.

**Présentes :**

Mesdames Eliane BALMONET CLAPOT, Sonia BRIFFAZ, Nathalie BRUGUIERE, Chrystel BUFFARD, Isabelle GRANDMOTTET, Brigitte JOLLY, Sylvie MERMILLOD, Solange PAIREL, Valérie PERAY

**Absentes excusées :**

Madame Justine HAMMAMI donne procuration à Madame Nathalie BRUGUIERE, Madame Stéphanie SALLAZ HINDLE donne procuration à Madame Valérie PERAY, Mesdames Catherine AILLOUD et Béatrice FOURNIER

**Secrétaire de séance :** Madame Valérie PERAY

**Nombre de membres : 13**

**Présents : 9**

**Représentés : 2**

**Absents : 2**

**Votants : 11**

**Pour : 11**

**Contre : 0**

**Abstentions : 0**

Vu l'article L 1612-30 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de règlement budgétaire et financier,

Considérant qu'un règlement budgétaire et financier doit impérativement avoir été adopté avant le vote de la première délibération budgétaire qui suit le renouvellement du Conseil d'administration,



Madame la Présidente informe l'assemblée que ce règlement budgétaire et a pour objet de préciser les règles comptables et financières qui s'imposent au quotidien, les modalités d'adoption du budget, les règles de gestion, etc. Ainsi, il permet de regrouper dans un document unique les règles fondamentales auxquelles sont soumis l'ensemble des acteurs intervenant dans le cycle budgétaire.

**Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré,  
à l'unanimité,**

- ✓ **APPROUVE** le règlement budgétaire et financier tel qu'annexé à la présente délibération, applicable à compter de sa publication.

Pour copie conforme.

La secrétaire de séance,  
Valérie PERAY



La Présidente,  
Sylvie MERMILLOD



Télétransmise en Sous-Préfecture le : 23 AVR. 2026

Mise en ligne sur le site internet le : 23 AVR. 2026

